

Le mammouth Santé retient son souffle

WALLONIE Difficultés possibles au démarrage, mais continuité garantie par le ministre

Mesure-t-on l'ampleur de la tâche ? Pour le 1^{er} janvier 2016, la Wallonie devra avoir créé l'organisme d'intérêt public (OIP) qui servira de réceptacle à l'ensemble de ses compétences relatives à la santé et au bien-être, à l'handicap et aux allocations familiales, dont les dossiers qui ont été transférés lors de la sixième réforme de l'Etat.

Un formidable mastodonte va voir le jour : 4,25 milliards d'euros à gérer, soit un tiers du budget régional. Sans compter 800 agents à rassembler sous une même coupole : 420 proviennent de l'actuelle Agence pour l'intégration de la personne handicapée (Awiph), mais l'autre moitié débarquera en provenance du fédéral (250), de la Fédération Wallonie-Bruxelles (25) et de l'administration wallonne (110), avec de possibles soucis d'intégration et d'implantation. Pressenti pour abriter les nouveaux venus, l'ancien commissariat de Charleroi ne sera pas prêt dans les temps.

Le gouvernement a approuvé la structure de ce nouvel organisme qui se cherche encore un nom. Objectifs : simplification et efficacité au profit du public, avec des priorités accordées aussi à la gouvernance et à la prospective. La mise en place d'une assurance autonomie et la création d'« un modèle d'allocations familiales soutenable financièrement », selon l'expression de

Maxime Prévot (CDH), le ministre de la Santé, vont provoquer de longs débats.

« La nouvelle agence devra faire ses maladies de jeunesse et trouver ses marques » MAXIME PRÉVOT

Mais à ce stade, les interrogations sont ailleurs : l'impressionnante tuyauterie imaginée par le gouvernement ne risque-t-elle pas de connaître de fameux soubresauts lors de son démarrage au début de l'année prochaine ? Il reste six mois pour mettre l'huile nécessaire dans les rouages. Cela semble bien peu à l'opposition wallonne qui s'est exprimée ce mercredi à travers Pierre-Yves Jeholet (MR) et Matthieu Daele (Ecolo).

Un premier constat s'impose : à la rentrée de septembre, il restera à peine trois mois pour adopter le décret portant création de cette agence à plusieurs têtes, et pour rédiger et approuver une vingtaine d'arrêtés d'exécution dont on imagine la complexité. Le plus fâcheux serait que ce sprint législatif débouche sur des ratés dans le transfert des politiques de l'ancien au nouveau régime, avec des conséquences, par exemple, sur l'attribution des aides aux bénéficiaires.

« La nouvelle agence devra faire ses maladies de jeunesse et trouver ses marques au cours de l'année 2016, reconnaît déjà

Maxime Prévot. *Mais en janvier, il n'y aura pas de défaut de paiement ou de services. Le label des organismes et l'implantation de ceux-ci changent, mais la continuité de l'action publique est assurée. Ainsi l'Awiph prépare déjà son budget 2016 alors que nous savons tous que celui-ci n'existera plus en tant que tel lorsque le nouvel OIP prendra le relais.* »

D'autres questions d'intendance agitent l'opposition. Les 260 personnes (partenaires sociaux, élus, représentants des secteurs,...) qui composeront les différentes instances de la nouvelle agence seront-elles désignées dans les temps afin que ces commissions et autres comités puissent fonctionner ? Cela dépendra de la bonne volonté des organismes qui doivent les désigner...

Enfin, le personnel de l'agence sera-t-il au poste au lendemain du Nouvel An ? La question vaut surtout pour les 110 fonctionnaires de l'administration (DG05-Santé) qui devront être mutés au sein de l'OIP naissant. Cela suppose qu'ils quittent Namur pour Charleroi. L'affaire est sensible et devra faire l'objet d'accords au cas par cas. Combien partiront ? « Tous, si possible, dit le ministre. Mais nous respecterons leur choix. Nous avons besoin de leur expertise. Nous irons la chercher dans d'autres services si cela s'avère nécessaire. » ■

ERIC DEFFET